

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Arrêté du 15 juillet 2021 modifiant l'arrêté du 8 février 2016 fixant les programmes des enseignements généraux des classes préparatoires au brevet professionnel

NOR : MENE2120956A

Le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports,

Vu le code de l'éducation, notamment son article D. 311-5 ;

Vu l'arrêté du 8 février 2016 fixant les programmes des enseignements généraux des classes préparatoires au brevet professionnel ;

Vu l'avis du Conseil supérieur de l'éducation du 8 juillet 2021,

Arrête :

Art. 1^{er}. – L'annexe de l'arrêté du 8 février 2016 susvisé relative au programme d'enseignement de mathématiques, de sciences physiques et chimiques pour les classes préparatoires au brevet professionnel est remplacée par les annexes du présent arrêté.

Art. 2. – Les dispositions du présent arrêté entrent en application à la rentrée de l'année scolaire 2021-2022 pour la première année de formation et à la rentrée de l'année scolaire 2022-2023 pour la deuxième année de formation.

Art. 3. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 15 juillet 2021.

Pour le ministre et par délégation :

*Le directeur général
de l'enseignement scolaire,*

E. GEFFRAY

Nota. – Le présent arrêté et ses annexes seront consultables au *Bulletin officiel* de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports en date du 29 juillet 2021 sur le site <http://www.education.gouv.fr>.